



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 février 2026

Conseillers élus :
13

Présents : 9

Date de
convocation :
12/02/2026

Compte-rendu
affiché le
02/03/2026

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Membres présents : KREMMELE Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoint
ERTZ Elodie - LAPP Kathy - MORIN Frank -
RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves – VAUTRIN Nicolas

Membre absent excusé : HAMMANN Marie (procuration à VAUTRIN Nicolas)
SOULIER Evelyne (procuration à RICHERT Edith)

Membre absent non excusé : VAUTRIN Thierry - STAATH Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : RICHERT Edith

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Validation PV du dernier CM
- 3) Rénovation Salle des fêtes/Stand de tir : suite des événements, avec la présence d'Arnaud Metz président de la société de tir
- 4) Validation régularisation bornages rue des moutons
- 5) Arrêté visant à lutter contre les déjections canines
- 6) Location du bâtiment communal « ancien dépôt de pain »
- 7) Divers
 - Organisation prochaines élections municipales
 - Travaux CEA rue principale/route de Geiswiller à partir du 09/04/26

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Edith RICHERT a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Rénovation Salle des fêtes/Stand de tir :

Le maire rappelle les récents éléments de contexte suivants :

- Demande du contrôle de légalité d'effectuer deux appels d'offres (MAPA) respectifs, l'un pour la salle des fêtes, l'autre pour le stand de tir
- Frais supplémentaires induits par ces 2 procédures d'appel d'offres (architecte et bureau d'étude)
 - 18.840 € TTC pour la salle des fêtes
 - 14.148 € TTC pour le stand de tir
- Accord de la CEA et de la préfecture pour maintien de 100.000 € de subvention FCA et 100.000 € de subvention DETR pour la salle des fêtes
- Accord du Grand Est suite à la commission du 30/01/26 pour l'octroi d'une subvention de 59.600 € pour la salle des fêtes

Après analyse et échanges, constats effectués en séance, en présence du président de la société de Tir de Melsheim Mr Arnaud METZ :

- Les subventions sont plus importantes sur le projet salle des fêtes
- Impossibilité pour la commune de financer la rénovation de la salle des fêtes et du stand de tir de manière simultanée et dans la configuration actuelle
- Confirmation par la société de tir que les modalités offertes par une modularisation de la salle des fêtes (8 postes de tir) n'a pas d'intérêt (20 postes de tir nécessaires)
- Nécessité de lancer les travaux très rapidement sur la salle des fêtes sous peine de perdre définitivement les subventions

Après échanges en séance et compte tenu de ces éléments, **il est proposé :**

- De relancer un appel d'offres (MAPA) sur la rénovation de la salle des fêtes
- De confier cet appel d'offres au cabinet Riegel-Baur
- De mettre en pause le projet de rénovation du stand de tir dans ses modalités actuelles et d'étudier à l'avenir l'établissement d'un stand de tir 10 mètres rue du stade à Melsheim, à l'endroit du reste du complexe de tir 50 mètres

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la proposition susvisée.

4. Validation régularisation bornages rue des moutons

Le maire rappelle que des échanges sont en cours depuis 2024 concernant une demande de régularisation de bornages rue des moutons.

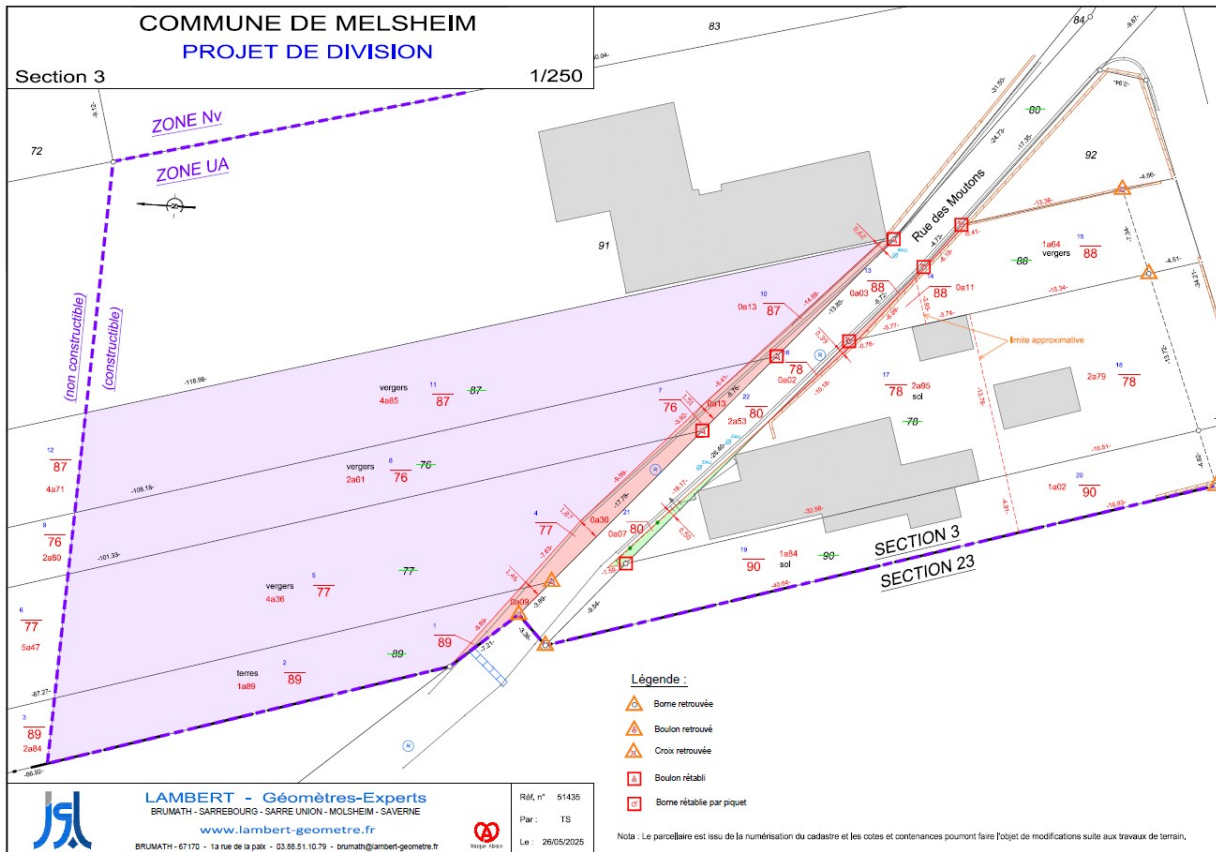
Parties prenantes concernées :

- Mme DAULL Martine (née le 03/10/1970 - nue propriétaire) et Mme Christiane Marguerite Hammann (née le 10/11/1947 - usufruitière) : **ayants droit des parcelles section 3 n°87, 88**

• Mme LIENHARDT Edith (née le 23/01/1960 - nue propriétaire),
M. RICHERT David Stéphane (né le 12/06/1983 - nu propriétaire),
Mme RICHERT Delphine Déborah (née le 15/10/1988 - nue propriétaire) et
Mme DIEMER Marie Jeanne Emilie (née le 27/10/1937 - usufruitière) : **ayants droit des parcelles section 3 n°76, 78, 89**

- M. HATT Marc (né le 16/03/1973 – plein propriétaire) : **ayant droit de la parcelle section 3 n° 77**
- Commune de Melsheim (plein propriétaire) : **ayant droit de la rue des moutons section 3 n°80**

Contexte : suite à vérification des bornages par les parties privées susmentionnées, il est constaté que la rue (communale) des moutons (section 3 n°80) empiète sur les parcelles privées susmentionnées (emprise rouge sur le plan ci-dessous) et qu'une parcelle privée (section 3 n°78) empiète sur le domaine communal (section 3 n°80 - emprise verte sur le plan ci-dessous)



Le maire indique qu'un accord de principe a été trouvé avec les parties privées, dans les modalités ci-dessous :

- Régularisation des bornages
- Prise en charge des frais de notaire par la commune
- Prise en charge des frais de géomètre par la commune
- Indemnisation par la commune pour les emprises communales en rouge sur le plan
- sur la base de 3.000 € l'are

Surfaces concernées et indemnités de régularisation proposées :

- Mme DAULL Martine (née le 03/10/1970 - nue propriétaire) et Mme HAMMANN Christiane Marguerite (née le 10/11/1947 - usufruitière) : ayants droit des parcelles section 3
 - n°87 : 0.13 are d'emprise communale régularisée
 - n°88 : 0.03 are d'emprise communale régularisée
 - Total : 0,13 + 0,03 = 0,16 are x 3.000 € = 480 € d'indemnités
- Mme LIENHARDT Edith (née le 23/01/1960 – nue propriétaire), M. RICHERT David Stéphane (né le 12/06/1983 – nu propriétaire), Mme RICHERT Delphine Déborah (née le 15/10/1988 – nue propriétaire) et Mme DIEMER Marie Jeanne Emilie (née le 27/10/1937 – usufruitière) : ayants droit des parcelles section 3
 - n°76 : 0.13 are d'emprise communale régularisée
 - n°78 : 0.02 are d'emprise communale régularisée
 - n°89 : 0.09 are d'emprise communale régularisée
 - n°78 : 0.07 are d'emprise privée régularisée (vert sur le plan)
 - Total : 0,13+0,02+0,09-0,07 = 0,17 are x 3.000 € = 510 € d'indemnités
- M. HATT Marc (né le 16/03/1973 – plein propriétaire) : ayant droit de la parcelle section 3
 - n° 77 : 0.30 are d'emprise communale régularisée
 - Total : 0,30 are x 3.000 € = 900 € d'indemnités

Après avoir délibéré,

- le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Valide la régularisation des bornages selon les modalités susvisées (zones rouges et verte sur le plan)
- Valide la prise en charge par la commune des frais de notaire induits
- Valide la prise en charge par la commune des frais de géomètre induits
- Valide l'indemnisation des parties privées dans les modalités évoquées dans la proposition susvisée

5. Arrêté visant à lutter contre les déjections canines

Le maire fait état de nombreuses sollicitations des villageois quant à la présence de déjections canines dans les rues du village ou sur son ban.

Constat partagé en séance par les membres du conseil municipal.

Différentes solutions potentielles ont été évoquées :

- Mise en place d'un canisite
- Mise en place de distributeurs de sachets à destination des propriétaires
- Pédagogie et verbalisation

Les solutions de canisites ou de distributeurs de sachets ne sont pas privilégiés pour le moment.

Il est cependant convenu d'appuyer encore davantage sur la responsabilité des propriétaires sur le ramassage des déjections canines dans les communications de la commune.

Le maire indique également qu'il produira prochainement un arrêté instaurant une verbalisation si les propriétaires de chien sont pris sur le fait.

6. Location du bâtiment communal "ancien dépôt de pain"

Le maire indique que M. Tristan BISCH, nouvel arrivant à Melsheim et récent propriétaire du bien situé 91 rue basse à Melsheim, a sollicité la mairie sur la location potentielle du bâtiment communal situé 89 rue Basse (ancien dépôt de pain).

M. Tristan BISCH souhaiterait créer une micro-entreprise proposant des tartes flambées à emporter dans ce bâtiment communal.

Modalités d'ouverture et de petits travaux potentiels pris en charge par le proposant partagées par le maire en séance.

Compte tenu de l'absence de locataire actuel et que le maintien d'un dépôt de pain dans la durée semble compliqué, le maire propose d'accorder la location de ce bâtiment communal à Tristan BISCH pour le projet susvisé.

- Loyer modéré proposé afin de favoriser la vie dans le centre village : 50 € mensuels, les charges (eau, électricité, chauffage électrique) étant à la charge du locataire.
- Mise à disposition du local à la commune lors du week-end du marché de Noël une fois par an convenue avec le proposant

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la mise en location du bâtiment communal situé 89 rue Basse à M. Tristan BISCH dans les conditions susvisées.

7. Divers

- Organisation prochaines élections municipales (permanence et dépouillement le 15/03/2026)
- Travaux prévus à partir du 09/04/26 par la CEA : réfection/gravillonnage des enrobées sur l'ensemble de la rue principale et route de Geiswiller

Séance close à 22 h

Le Maire

Raphaël MEHL